

MAÎTRISER LA STRATÉGIE DES RECOURS : SINISTRES HABITATION ET IMMEUBLE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA290	2 jours - 14 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1789,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 09/05/2023 au 10/05/2023
- Du 12/12/2023 au 13/12/2023

OBJECTIFS

- Identifier et appliquer les règles et procédures de gestion adéquates.
- Expliquer et appliquer la procédure de gestion en vigueur dans le respect de la réglementation et des dispositions contractuelles.

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Alternance d'apports théoriques et mises en application. Des mises en situation créées à partir de dossiers réels favorisent l'acquisition de la méthodologie des recours. Un travail en sous-groupes permettra de

comprendre la stratégie à adopter pour optimiser ses recours.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance multirisque habitation, formateur expert de l'Ifpss.

PROGRAMME

- A. Exercer les recours amiables
- 1. Comprendre les règles régissant la subrogation
- 2. Détecter un recours potentiel dans le respect des règles de droit et du contrat d'assurance
 - a) recours subrogatoire de l'assureur dommages
 - b) recours pour le compte de l'assuré pour son découvert de garantie dans le cadre de la garantie défense recours
- 3. Apprécier la recevabilité du recours à subir : la déclaration, la réclamation, les justificatifs, le rapport de l'expert
- 4. Apprécier la recevabilité des recours au regard des délais de prescription
- B. Application des conventions sinistres dans les recours et les actions en remboursement
- 1. Application des conventions de renonciation à recours
- 2. Comprendre et maîtriser les règles régissant les conventions en cas de cumul d'assurance
 - a) comprendre le fonctionnement du recueil des conventions FFA
 - b) identifier les cumuls d'assurance et définir la convention applicable au sinistre
 - c) savoir exercer ou subir un recours en cumul sur les parties immobilières et les dommages aux embellissements (copropriété) exercer ou subir l'action en remboursement en détériorations immobilières et vol
 - d) détecter les recours possibles ainsi que les actions en remboursement dans le cadre de la convention IRSI
 - e) savoir orienter et exercer les recours en fonction de la qualité de l'assuré et de la notion du risque d'usager dans le cadre de la CIDECP
 - f) savoir gérer les conflits entre assureurs dans le respect de la convention d'arbitrage
- C. Stratégie des recours à partir de cas pratiques : gagner en efficacité dans les recours
- 1. Recours dégâts des eaux (immeuble locatif, copropriété, professionnel responsable)
- 2. Cas particulier du vol avec avis à victime reçu
- 3. Détection des recours possibles pour les dommages causés par des enfants mineurs
- 4. Cas du recours suite à un incendie

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

- Chargés d'indemnisation
- Chargés de recours
- Supports techniques
- Gestionnaires protection juridique

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici.](#)

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.

AA131 - AA041 - AA090

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1789,00 €
Exonérés de TVA
Déjeuners offerts

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 07/02/2026 à 14:21